

Information Tarification des accueils de loisirs 1802

Les tarifs des accueils de loisirs n'ont pas évolué depuis la mise en place de la tarification modulée en 2017. **A compter de janvier 2020**, une nouvelle grille tarifaire sera mise en place.

Les nouveaux tarifs

Dans le tableau ci-dessous, reportez-vous à la tranche qui correspond à votre quotient familial

Tarifs	Tranche de Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée (repas compris)	Journée mini séjour
Tarif 1	$QF \leq 559$	4,70 €	7,75 €	9,50 €	21,00 €
Tarif 2	$559 < QF \leq 1000$	5,70 €	8,75 €	11,50 €	23,00 €
Tarif 3	$1001 \leq QF \leq 1260$	6,70 €	9,75 €	13,50 €	24,00 €
Tarif 4	$QF > 1260$	7,20 €	10,75 €	14,50 €	25,00 €

er

Pour que le tarif qui vous concerne soit appliqué au 1^{er} janvier 2020, vous devez fournir obligatoirement auprès du service Enfance/Jeunesse de la MJC du Pays de Quintin:

- ▷ Ou votre numéro d'allocataire CAF
- ▷ Ou l'attestation de Quotient Familial (délivré par la CAF)
- ▷ Ou l'attestation de Quotient Familial (délivré par la MSA)
- ▷ Ou l'avis d'imposition de l'année 2019 sur les revenus 2018 (Uniquement pour les personnes qui ne sont pas ressortissants du régime CAF ou MSA)

Attention : si vous ne fournissez pas la pièce justificative demandée, le tarif maximum vous sera facturé.